



Refus d'indemnisation mutuelle

Par **Amy mass**, le **28/11/2017** à **21:58**

Bonsoir
J'ai été hospitalisé en juin 2015
Suite à ma sortie j'ai fourni mes documents aux
admission prise en charge à la charge de l'hôpital selon accord entre les hôpitaux et
mutuelles
À ce jour je suis saisi sur mon salaire pour une facture non prise en charge par la
mutuelle qui n'a pas fait son travail
Je n'étais pas au courant quand je l'ai contacté il m'envoie
un courrier de refus de paiement pour prescription hors j'ai effectué les démarches à l'époque
Que puis-je faire ?
Montant de la facture 1850 euros
Merci par avance pour vos réponses
Cordialement
Amy

Par **chaber**, le **29/11/2017** à **06:46**

bonjour
En matière d'assurances la prescription est de 2 ans (juin 2015/juin 2017)
Il faut
prouver que vous aviez fait les démarches à l'époque (LRAR par exemple) et que cette
prescription ait pu être interrompue par LRAR